

Lormont, le vendredi 21 février 2020

Objet : Taxe d'Apprentissage 2020

Proviseur

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : le Directeur
Délégué aux Formations
Professionnelles et
Technologiques

Nous devons préparer notre jeunesse à s'insérer, lui donner de **réelles compétences adaptées aux métiers de demain, aidez nous à former les futurs salariés.**

Le lycée Jacques Brel forme des jeunes **par la voie scolaire** et/ou aussi par **apprentissage** aux diplômes suivants :

- ✓ Bac professionnel Optique Lunetterie et BTS Opticien lunetier
- ✓ Bac Professionnel Electrotechnique et CAP Electricien
- ✓ Bac professionnel Maintenance des Equipements Industriels.
- ✓ Bac professionnel Systèmes Numériques.
- ✓ BTS Opticien lunetier par apprentissage

Il forme également dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie des personnes en reconversion ou qui cherchent à acquérir de nouvelles compétences dans un de nos métiers.

La taxe d'apprentissage est certes un impôt mais c'est le seul dont vous pouvez choisir les destinataires.

Cette ressource est indispensable, elle représente 50% de nos crédits pédagogiques.

Pour maintenir notre outil de formation à niveau, le faire évoluer pour répondre à vos attentes, nous avons besoin de votre soutien.

Cette année, nous avons pu acquérir :

Des matériels numériques : ordinateurs, vidéoprojecteurs.....

En Optique lunetterie : matériels d'optométrie, centre d'usinage des verres

En maintenance industrielle : Renouvellement d'outillages, Equipement du nouvel atelier

En Electricité : acquisition de matériels domotiques, matériels pour la fibre optique

Mise à jour des installations vers des installations connectées

Le lycée Jacques Brel est éligible pour percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour financer la formation initiale professionnelle.

- ✓ Fraction apprentissage (87%) destinée à France Compétence.
- ✓ **Solde ou part Libératoire (13%) affecté au Lycée J.BREL.**

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie considérablement les règles de financement de la formation professionnelle.

Téléphone
05 56 06 44 01
Télécopie
05 56 06 44 03
Mél
didier.morin@ac-bordeaux.fr

1, rue Jean Lurçat
33 310 Lormont

A votre comptable:

**Lycée des Métiers de
l'Industrie et de l'Optique
Jacques BREL**
UAI : 0332441Z
SIRET : 19332441500010

Règlement par Chèque libellé à :

**Lycée professionnel Jacques
BREL**
Règlement par Virement :

Domiciliation : T.P. Bordeaux -
T.G.

Code Banque : 10071

Code Guichet : 33000

N° de Compte : 00001000848

Clé RIB : 43

Si vous voulez préserver cette voie de formation, permettre aux élèves d'être formés sur des matériels qui suivent les évolutions technologiques, avec des équipements aux plus proches de ceux que vous utilisez, aujourd'hui, plus encore qu'hier nous comptons sur votre concours. Cette année le versement doit être fait directement au lycée. En échange, nous vous adresserons un reçu libérateur.

Nous souhaitons que notre demande retienne toute votre attention et vous en remercions par avance. Avec l'expression réitérée de notre gratitude, nous vous prions de croire, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MA PAUTROT', written in a cursive style.

Marie Ange PAUTROT